



Société Fervert  
1645 vieille route de Montauban  
82410 Saint Etienne de Tulmont

A l'attention de

SCI RECYFER  
1645 vieille route de Montauban –  
82410 Saint Etienne de Tulmont

Date: 27/04/2025

Monsieur,

La société Fervert exploite un centre de dépollution de VHU et un centre de transit, de tri et de regroupement de déchets non dangereux. Celui-ci est implanté dans la zone d'activités, à St Etienne de Tulmont sur les parcelles citées ci-dessous dont vous êtes propriétaire :

Au regard du volume des activités qui y sont entreprises, cet établissement relève du régime l'enregistrement au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et est autorisé actuellement par arrêté préfectoral.

N° parcelle	Section	Superficie m <sup>2</sup>
118	AW	6455
119	AW	6017
121	AW	20786
133	AW	3633
134	AW	9492
46	AZ	10143
47	AZ	10117

Dans le cadre du développement de ses activités, la société Fervert souhaite agrandir l'emprise de son site et les volumes de stockage sur de nouvelles parcelles limitrophes, qui sont également votre propriété :

<b>0</b>	<b>AZ</b>	<b>7</b>	<b>10010</b>
----------	-----------	----------	--------------

Cette modification des conditions d'exploitation de l'ICPE nécessite le dépôt d'un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la Préfecture du Tarn-et-Garonne.

En application du Code de l'Environnement, et notamment de l'alinéa 11 de l'article D. 181-15- 2, lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L. 181-1 (à savoir les IOTA et les ICPE) le dossier de demande doit être complété

« Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'étal dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

A ce titre, la société Fervert, prendra des mesures dès la fin de l'exploitation pour permettre

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, et des déchets présents sur le site ;
- L'interdiction ou la limitation d'accès au site ;
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Ces mesures seront notifiées dans les conditions réglementaires applicables au préfet.

Concernant les bâtiments, et les autres installations et équipements fixes ou mobiles, leur devenir sera fonction de la reprise ou non de celui-ci par un nouvel exploitant selon votre choix.

Ces mesures permettront de rendre ces terrains compatibles avec les règles régissant actuellement l'occupation des sols à savoir celles de la zone Ux du PLU communal.

Aussi, nous sollicitons, conformément à l'article. 181-15-2 susvisé, et en votre qualité de propriétaire des terrains sur lesquels seront implantées les activités de la société FERVERT, votre avis sur les conditions de remise en état du site lors de la cessation d'activité.

Nous vous informons que ce même article précise que « ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire ».

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la société Fervert

M. Lafont

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lafont', is written over a light blue horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

SCI RECYFER  
1645 vieille route de Montauban –  
82410 Saint Etienne de Tulmont

A l'attention de

Société Fervert  
1645 vieille route de Montauban  
82410 Saint Etienne de Tulmont

Date : 30/04/2025

Objet : Attestation d'accord du propriétaire à l'exploitant de remise en état d'un site après exploitation

Monsieur,

Je soussigné, Laurent Lafond représentant de la SCI RECYFER propriétaire des parcelles suivantes :

N° parcelle	Section	Superficie m <sup>2</sup>
118	AW	6455
119	AW	6017
121	AW	20786
133	AW	3633
134	AW	9492
46	AZ	10143
47	AZ	10117
7	AZ	10010

sur lesquelles l'exploitant la société FERVERT exploite un atelier de dépollution de VHU et un centre de tri et transit de déchets ; déclare être pleinement satisfait de la proposition faite dans son courrier du 27/04/2025 en ce qui concerne la remise en état du site en cas de cessation d'activité.

